



Règlement du concours Grand Nettoyage de Printemps !

1. Organisation

- 1.1. Ce concours Grand Nettoyage de Printemps sans obligation d'achat est organisé par Procter & Gamble DCE SRL dont le siège social est situé Temselaan 100, 1853 Strombeek-Bever, Belgique (« **Procter & Gamble** »).
- 1.2. Il n'est pas possible de participer à ce concours d'une autre manière que celle décrite dans le présent règlement.
- 1.3. La simple participation à ce concours implique l'acceptation de ce présent règlement sans qu'aucune réserve ni contestation ne puisse être prise en compte.

2. Concours

- 2.1. Ce concours débute le 11/03/2024 et se termine le 12/04/2024 à 23:59 en Belgique.

3. Conditions de participation

- 3.1. La participation à ce concours est ouverte à toute personne ayant atteint l'âge de 18 ans et qui habite en Belgique.
- 3.2. Aucun des employés fixes ou temporaires de Procter et Gamble, ou des entreprises qui sont liés à cette entreprise, ainsi que des tiers engagés par Procter & Gamble qui sont directement impliqués dans ce concours (p.ex. agences de publicité), ainsi que les membres de leurs familles respectives, ne peut participer à ce concours.
- 3.3. La participation est personnelle. Le participant doit être en mesure de prouver son identité et son âge à tout moment pour vérifier son identité et si les conditions de participation ont été remplies.

4. Règles de conduite

- 4.1. Les participants ne peuvent obtenir aucun droit et/ou recevoir aucune compensation pour leur participation à ce concours, autre que ce qui est explicitement décrit dans le présent règlement.
- 4.2. Procter & Gamble se réserve le droit d'exclure une personne de participer à ce concours, et si nécessaire de la poursuivre pénalement, en cas d'infraction au présent règlement ou en cas de fraude, abus, tromperie ou participation de mauvaise foi à ce concours. Toutes les personnes qui participent à ce concours de manière organisée en vue d'augmenter leurs chances de gain sont exclues de participation.

5. Participation

- 5.1. Afin de pouvoir participer valablement à ce concours, les participants doivent:

- Le participant doit se connecter ou s'inscrire sur Envie de plus
- Le participant doit renseigner ou confirmer son adresse postale
- Le participant doit répondre aux 2 questions principales
- Le participant doit introduire une réponse à la question subsidiaire

- 5.2. Les questions sont les suivantes:

- a) Questions principales
 - o Quelle est la date de création de la marque Dreft ?
 - 1947
 - 1933
 - 1970
 - o De quelle couleur est le logo Dreft ?
 - Vert et bleu

- Rouge et vert
- Jaune et vert

b) Question subsidiaire

- o Arriverez-vous à deviner le nombre de participants à ce concours à la fin de la semaine ?

c) Question (non obligatoire)

- o Avez-vous un lave-vaisselle ?
 - Oui
 - Non

5.3. La participation doit être enregistrée au plus tard le 12/04/2024 à 23:59 (« **date de clôture** »). Les candidatures reçues après cette date et/ou les candidatures incomplètes ne seront pas acceptées.

5.4. Seuls les formulaires de participations dûment et entièrement complétés sont considérés comme valables.

5.5. Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois. Il n'y aura qu'un seul prix par ménage (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse email et/ou même numéro de compte bancaire).

5.6. Tous les coûts de participation à ce concours (p.ex. téléphone, liaison internet, timbres...) sont entièrement à charge du participant et ne peuvent en aucun cas être imputés à l'organisateur.

5.7. Procter & Gamble et les personnes ou tiers qu'elle engage ne sont pas responsables des inscriptions perdues, retardées, mal adressées, mal livrées, endommagées ou non livrées, ou des inscriptions qui ne sont pas reçues par Procter & Gamble ou qui ne le sont pas en temps voulu.

6. Les prix et gagnants

6.1. Il ne peut y avoir qu'un seul gagnant par ménage (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse email et/ou même numéro de compte bancaire), sur base des conditions suivantes.

6.2. gagnants sont les personnes qui auront répondu correctement à les questions principales ainsi qu'à la question subsidiaire ou qui ont donné la réponse qui s'approche le plus de la bonne réponse. En cas d'ex-aequo, peu importe pour quel prix, le prix reviendra au participant qui a été le premier à participer au concours.

6.3. Les prix sont les suivants:

25 personnes gagneront:

- 1 Dreft Max Power Green 370 ml - 8700216010580
- 1 Swiffer feather duster boîte + 4 rech - 8001841934907
- 1 Antikal - 8700216221016
- 1 Mr. Propre - 8001090866516

Valeur : €16.96

6.4. Tous les prix sont personnels, non-transférables, non-échangeables et non-remboursables contre de l'argent.

6.5. Le(s) gagnant(s) recevra (recevront) le prix gagné dans un délai de 8 semaines, et en tout cas au plus tard 3 mois après la date du tirage au sort.

6.6. Les gagnants seront avertis par email.

6.7. Les dotations qui ne pourront être attribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice ou qui ne seront pas utilisées dans les délais prévus par les gagnants seront perdues et ne seront pas réattribuées.

6.8. Procter & Gamble se réserve le droit de remplacer les prix indiqués ci-dessus, en tout ou partie, par d'autres prix de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment rupture même momentanée de stock ou de prestation.

7. Droits et responsabilités de l'organisateur

7.1. Les participants reconnaissent participer à ce concours à leurs propres risques.

7.2. Sauf disposition légale contraire, Procter & Gamble et les tiers engagés par Procter & Gamble ne peuvent pas être tenus responsables:

- a) En cas d'interruption des réseaux, la perte, les retards ou manquements causés par la poste, les fournisseurs de services techniques ou d'internet, qui sont en charge du transfert de données et de l'hébergement du site web;
- b) En cas d'accidents, dommage aux biens, pertes, livraisons tardives, coûts et tout autre dommage, de quelque ordre ou de quelque cause que ce soit, survenant suite à la participation à ce concours ou à l'attribution, la réception ou l'utilisation du prix de quelque façon que ce soit;

- c) En cas de perte ou détérioration de quel qu'ordre que ce soit, du à l'utilisation d'un fichier ou document ayant été envoyé par post ou par email ou transféré de quelle qu'autre façon que ce soit aux organisateurs ou à l'agence dans le cadre de ce concours;
- d) (les conséquences de) tout défaut dans les prix ;
- e) Fautes de frappe, erreurs, ou contenu incorrect de quelque sorte que ce soit et sur quelque support que ce soit, et
- f) Toute incompatibilité entre les technologies utilisées pour le concours et la configuration matérielle et/ou logicielle utilisée par le participant.

Cette clause 7.2 n'est pas applicable en cas de négligence grave ou faute intentionnelle de la part de l'organisateur, ses mandataires ou ses représentants.

7.3. Procter & Gamble se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le jeu dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus.

8. Cas de Force Majeure – Réserve de prolongation

8.1. La responsabilité de Procter & Gamble et les tiers engagés par Procter & Gamble ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure, le présent concours devait être modifié, écourté ou annulé (par exemple en cas de pertes, vols ou détériorations qui pourraient éventuellement survenir sur les bulletins de participation ou d'autres circonstances échappant au contrôle de Procter & Gamble).

8.2. Procter & Gamble se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée.

8.3. Les lots qui ne pourront être distribués, pour des raisons indépendantes de la volonté de Procter & Gamble, ne seront pas réattribués.

9. Questions et remarques

9.1. Toute question ou remarque concernant le présent concours devra être envoyée par écrit endéans les 30 jours suivant la fin du concours au HighCo DATA – Grand Nettoyage de Printemps – PB 18008 te 1733 Asse. Les questions et/ou remarques introduites en dehors du délai ne seront pas traitées.

10. Données personnelles

10.1. Dans le cadre de ce concours, chaque participant veillera à ce que les informations personnelles qu'il fournit soient correctes, à jour et complètes.

10.2. Procter & Gamble DCE SRL est le responsable du traitement de vos données et traitera les données que vous partagez, en conformité avec sa politique de confidentialité, pour la gestion de ce concours et, avec votre consentement, pour vous envoyer des emails, des offres et des bons de réduction de la part d'autres marques de confiance de P&G (voir <https://us.pg.com/brands/> pour un aperçu de nos marques). A cet effet, P&G pourra partager vos données personnelles et les transférer hors de l'Union Européenne, avec d'autres entités P&G et des tiers agissant en son nom dans le cadre de ses activités marketing ; vos données personnelles bénéficieront alors de mesures de protection et de garanties adéquates. Vous pouvez exercer vos droits en matière de protection des données pour l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité de vos données, pour vous opposer à ou restreindre le traitement des données personnelles vous concernant dont P&G dispose, pour retirer votre consentement et/ou pour modifier vos préférences et abonnements en contactant : Procter & Gamble DCE BV – Service Consommateurs – BP 81 - 1090 Bruxelles. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données. Pour mieux adapter nos communications à vos centres d'intérêt, nous combinerons les données que vous fournissez ou que nous aurons obtenues de sources disponible sur le marché à d'autres données que nous aurons recueillies à votre sujet en provenance de plusieurs sources et de tiers. Vous trouverez l'intégralité de notre politique de confidentialité incluant plus d'informations sur vos droits liés à la protection des données et comment les exercer en ligne https://www.pg.com/privacy/french/privacy_statement.shtml

11. Dispositions finales

11.1. L'acceptation du présent règlement constitue également l'acceptation

- a) de toute décision nécessaire, et
 - b) de toute modification concernant le contenu du présent règlement,
- que les organisateurs auraient à prendre ou à faire afin de garantir le bon déroulement de ce concours en cas de force majeure ou en cas de survenance de circonstances exceptionnelles ou au cas où des circonstances indépendantes de leur volonté le justifieraient. Ces décisions et modifications sont définitives et sans appel.
- 11.2. Le présent règlement est également disponible sur simple demande écrite adressée à HighCo DATA – Grand Nettoyage de Printemps – PB 18008 te 1733 Asse en joignant une enveloppe préaffranchie.
- 11.3. Dans la mesure où ces conditions ne prévoient pas certaines situations, Procter & Gamble se prononce sur ces cas.
- 11.4. Le présent règlement est soumis au droit belge et tout litige, réclamation ou procédure judiciaire provenant de son application ou relatif au présent concours sera soumis au juge compétent des tribunaux de Bruxelles.